

**AVIS PUBLIC**

**PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR**

**RÉSOLUTION PL 31 - 11235 Langelier**

AVIS est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 4 mai 2026, le conseil d'arrondissement a adopté la résolution suivante :

Résolution CA26 10 142 afin adopter la résolution exceptionnelle en vertu de l'article 93 de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation (L.Q. 2024, ch. 2), afin d'autoriser la construction d'un bâtiment comportant 120 unités résidentielles et un rez-de-chaussée commercial, ainsi que 13 étages situé au 11235, boulevard Langelier, sur le lot 1 668 975 du cadastre du Québec.

Cette résolution entrée en vigueur à la date de l'émission du certificat de conformité soit le 26 mai 2026. Elle déposée au bureau du secrétaire d'arrondissement où elle peut être consultée.

À MONTRÉAL, arrondissement de Montréal-Nord,

---

M. Marc-Aurèle Aplogan  
Secrétaire d'arrondissement  
Le 28 mai 2026